

(L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 18 août 2011;

QUE le lieu de résidence de madame Sophie Gravel soit fixé dans la Ville de Joliette ou dans le voisinage immédiat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GILLES PAQUIN

56231

Gouvernement du Québec

**Décret 865-2011**, 17 août 2011

CONCERNANT la nomination de monsieur Gabriel Boutros comme juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Gabriel Boutros de Beaconsfield, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 32 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 18 août 2011.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GILLES PAQUIN

56232

Gouvernement du Québec

**Décret 866-2011**, 17 août 2011

CONCERNANT la nomination de madame Line Charest comme juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Line Charest de Montréal, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 32 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 18 août 2011.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GILLES PAQUIN

56233

Gouvernement du Québec

**Décret 867-2011**, 17 août 2011

CONCERNANT la nomination de monsieur Bernard Mandeville comme juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Bernard Mandeville de Montréal, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 32 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., c. C-72.01), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal, pour exercer les juridictions prévues par les articles 27, 28 et 29 de cette loi;

QUE cette nomination prenne effet à compter du 18 août 2011.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GILLES PAQUIN

56234

Gouvernement du Québec

**Décret 868-2011**, 17 août 2011

CONCERNANT les conventions d'aménagement forestier avec le Conseil des Atikamekw de Wemotaci, le Conseil des Atikamekw de Manawan et le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan